



CH-3003 Berne, OFAC

Aux destinataires selon liste

Référence du dossier: 3/35/35-07

Votre référence:

Notre référence: kea

Dossier traité par: Manuel Keller

Tél. +41 31 325 74 83, Fax +41 31 325 92 12, [Manuel.Keller@bazl.admin.ch](mailto:Manuel.Keller@bazl.admin.ch)

Ittigen, le 9 novembre 2009

## Révision de l'ordonnance sur le service de la navigation aérienne: audition des mi- lieux concernés

Mesdames, Messieurs,

La révision partielle 1 de la loi fédérale sur l'aviation (LA; RS 748.0) est l'occasion de mettre en place les bases légales pour une nouvelle structure du système de financement des services de contrôle d'approche et de départ sur les aérodromes. Etant donné que ces dispositions légales entreront vraisemblablement en vigueur en 2010, il est nécessaire parallèlement de réviser entièrement l'ordonnance sur le service de la navigation aérienne (OSNA; RS 748.132.1). Cette nécessité se double du fait que l'on prévoit de reprendre le règlement (CE) no 1794/2006 établissant un système commun de tarification des services de navigation aérienne dans l'annexe à l'Accord sur le transport aérien Suisse-CE.

Nous vous invitons donc à nous faire part de votre position concernant le projet d'ordonnance susmentionné et de nous transmettre votre réponse écrite d'ici au 9 février 2010 par courrier postal (Office fédéral de l'aviation civile, 3003 Berne) ou par courrier électronique ([Manuel.Keller@bazl.admin.ch](mailto:Manuel.Keller@bazl.admin.ch)). M. Manuel Keller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral de l'aviation civile

Peter Müller, Directeur

Manuel Keller  
Responsable Section Affaires économiques

Annexes:

- Projet de modification OSNA
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires